



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session**

Point 15 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au renforcement des capacités**

**Renforcement des capacités au titre de la Convention**

**Dixième Forum de Durban sur le renforcement des capacités**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

Le dixième Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui s'est déroulé sous forme virtuelle le 2 juin 2021 pendant la série de sessions de mai-juin des sessions de 2021 des organes subsidiaires, avait pour thème général le renforcement des capacités permettant d'envisager de façon cohérente les objectifs liés au climat et au développement.



## **Abréviations et acronymes**

CDN	contribution déterminée au niveau national
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
ODD	objectif de développement durable
PNA	plan national d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la COP a demandé au SBI d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation intitulée Forum de Durban afin que les parties intéressées partagent leurs expériences et échangent des idées, des bonnes pratiques et des enseignements en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées. Elle a chargé aussi le secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban pour examen par le SBI<sup>1</sup>.

2. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au SBI d'aligner le thème des réunions du Forum de Durban sur le domaine d'intervention annuel du Comité de Paris<sup>2</sup>, qui consiste en 2021 à renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre cohérente des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre des plans de développement nationaux<sup>3</sup>. Les enseignements et les résultats du Forum de Durban sont ainsi directement intégrés dans les travaux du Comité de Paris.

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importe de continuer à recenser et à diffuser les leçons de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris<sup>4</sup>.

### B. Structure du rapport

4. Le chapitre II présente les résultats du dixième Forum de Durban, notamment les messages clefs et des informations sur leur examen ultérieur par le Comité de Paris ; le chapitre III porte sur l'organisation de la réunion, son contenu et ses objectifs ; le chapitre IV résume l'exposé liminaire présenté, le contenu de la table ronde et les débats des sous-groupes ; les conclusions figurent au chapitre V.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements contenus dans le présent rapport lorsqu'il délibérera sur les activités de renforcement des capacités.

## II. Résultats du dixième Forum de Durban

### A. Messages clefs

6. Le développement durable des pays doit s'appuyer sur des plans de décarbonisation et de résilience qui comprennent des stratégies transversales et suivent une approche globale de l'économie.

7. La coordination et l'interconnexion de l'action climatique et de la planification du développement sont d'une importance cruciale pour éviter les doubles emplois et un cloisonnement des travaux. La capacité de collaboration des centres de liaison chargés de l'action liée aux ODD et aux CDN devrait être renforcée.

8. Il est essentiel d'analyser les besoins et les lacunes constatés sur le plan des capacités afin de faire mieux prendre conscience des moyens existants et d'aider les parties prenantes

<sup>1</sup> Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

<sup>2</sup> Décision 15/CP.24, par. 6.

<sup>3</sup> Document PCCB/2020/11, par. 52.

<sup>4</sup> Décision 10/CP.25, par. 11.

et les professionnels à intégrer les instruments de la politique climatique dans les plans de développement.

9. Pour être efficaces, les politiques de développement doivent faire intervenir toutes sortes d'acteurs, du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire notamment :

a) Il faudrait que les responsables politiques et les décideurs soient mieux à même d'appliquer des données scientifiques dans leurs travaux de synthèse afin de combler l'écart entre la recherche et l'action en matière de politique climatique. La prévision de scénarios de développement passe par des travaux de modélisation, tandis que des données et des systèmes efficaces de gestion des données (portails de données communs, suivi et évaluation à l'appui des objectifs de développement, etc.) sont indispensables pour remédier aux insuffisances dans les connaissances. Une schématisation est utile pour identifier les points d'entrée permettant de mettre à profit et d'intégrer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) L'action en faveur du climat doit être mise au point en collaboration avec les ministères concernés, notamment ceux chargés de la planification nationale, ce qui suppose de renforcer la capacité de coordonner les initiatives entre domaines thématiques et d'améliorer la communication et, partant, la compréhension du travail de différents départements et groupes de travail.

10. L'alignement des objectifs de l'Accord de Paris et du Programme 2030 est essentiel à leur réalisation. Des outils tels que NDC-SDG Connections<sup>5</sup> peuvent être utilisés pour identifier les synergies et mettre en évidence les lacunes et les besoins en matière de capacités. L'outil fait apparaître également les autres retombées positives éventuelles d'une application coordonnée des CDN et des ODD et peut contribuer à rehausser le niveau d'ambition de l'action relative au climat et au développement.

11. Une meilleure prise en main par les pays est indispensable pour qu'ils puissent s'engager davantage à relever le degré d'ambition de leur action climatique. À cet égard :

a) Il convient d'adopter une approche faisant participer l'ensemble de la société en associant à une telle action toutes les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques ;

b) Le renforcement des capacités devrait s'adresser non seulement aux experts et au personnel technique, mais aussi à des responsables politiques de haut rang ;

c) Le maintien des capacités institutionnelles, qui constitue un important défi pour les pays en développement, est essentiel pour renforcer de façon cohérente l'action climatique et éviter la déperdition des connaissances.

12. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les disparités dans le monde. Les plans de relance verte devraient intégrer des politiques et des outils qui donnent la priorité aux objectifs climatiques et de développement.

13. La coopération internationale, qu'il s'agisse de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, du partage d'expériences ou de partenariats régionaux, peut jouer un rôle important dans le renforcement des capacités. Les systèmes de gestion des connaissances peuvent faciliter l'échange d'expériences et des meilleures pratiques.

14. La mise en œuvre de l'action climatique définie dans les CDN et les PNA est entravée par les contraintes budgétaires nationales et l'accès limité aux ressources financières internationales. Le renforcement de la capacité des pays en développement à élaborer de solides propositions de projets devrait être une priorité pour qu'ils puissent accéder plus facilement à un financement.

<sup>5</sup> Voir <https://www.sei.org/projects-and-tools/tools/ndc-sdg-connections>.

## **B. Examen des messages clés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités**

15. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que les contributions au Comité de Paris comprendraient les rapports sur le Forum de Durban<sup>6</sup>. À sa cinquième réunion, le Comité de Paris est convenu d'examiner les résultats du dixième Forum de Durban pendant la période intersessions lors de l'élaboration de son rapport intermédiaire technique annuel<sup>7</sup>.

## **III. Organisation du dixième Forum de Durban**

### **A. Contexte**

16. Le thème général du dixième Forum de Durban, à savoir le renforcement des capacités permettant d'envisager de façon cohérente les objectifs climatiques et de développement, a été choisi en tenant compte du mandat mentionné au paragraphe 2 ci-dessus. Ce thème a été divisé en questions subsidiaires comme suit :

- a) Capacités à renforcer pour intégrer les objectifs climatiques et de développement dans la planification des politiques ;
- b) Capacités à renforcer pour améliorer les dispositions institutionnelles et la coordination tant verticale qu'horizontale ;
- c) Capacités à renforcer pour faire concorder les objectifs nationaux relatifs au climat et aux ODD ;
- d) Capacités à renforcer pour évaluer les retombées positives du développement durable et les effets de l'action et de la politique climatiques.

17. Compte tenu du thème général et des questions subsidiaires, les objectifs ci-après ont été définis pour la réunion :

- a) Identifier les lacunes et besoins principaux qui, en termes de capacités, entravent la mise en œuvre cohérente des programmes d'action climatique et de développement, y compris ceux qui empêchent une reprise durable après la crise du COVID-19 ;
- b) Renforcer les capacités en vue d'une meilleure coordination entre les ministères, les institutions et les différents niveaux de l'administration en ce qui concerne le Programme 2030 et l'action climatique ;
- c) Partager des expériences et de bonnes pratiques relatives au renforcement des capacités d'intégration des objectifs climatiques et de développement dans la planification des politiques.

18. La note de cadrage établie en prévision du Forum de Durban a été communiquée sur la page Web correspondante du Forum<sup>8</sup> suffisamment longtemps avant la réunion pour faciliter les débats.

### **B. Délibérations**

19. Le dixième Forum de Durban s'est tenu sous forme virtuelle le 2 juin 2021, lors de la série de sessions de mai-juin des sessions de 2021 des organes subsidiaires. La Présidente du SBI, Marianne Karlsen, a ouvert la réunion. Les cofacilitateurs, Shehnaaz Moosa de SouthSouthNorth et Makoto Kato de l'Overseas Environmental Cooperation Center, ont fait des remarques préliminaires.

<sup>6</sup> Décision 1/CP.21, par. 79.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.int/event/pccb5>.

<sup>8</sup> <https://unfccc.int/durbanforum10>.

20. Un exposé liminaire sur l'expérience du Costa Rica dans la mise en œuvre de sa politique nationale de décarbonisation a été prononcé par Agripina Jenkins, conseillère à la Direction costaricienne chargée des changements climatiques. Une table ronde animée par Edith Ofwona Adera, cofacilitatrice de la réunion, a réuni ensuite les intervenants ci-après :

- a) M<sup>me</sup> Jenkins ;
- b) Malle Fofana, représentant de l'Institut mondial de la croissance verte ;
- c) Vositha Wijenayake, représentante de SLYCAN Trust ;
- d) Lena Katzmarski, représentante de l'Agence allemande de coopération internationale ;
- e) Clara Brandi, représentante de l'Institut allemand de développement.

21. Les intervenants ont mené un débat sur différents aspects du thème général de la réunion. Ce débat a été suivi d'échanges de vues parallèles en sous-groupes au sujet des quatre questions subsidiaires mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus, qui ont été animés respectivement par :

- a) M<sup>me</sup> Wijenayake ;
- b) M. Fofana et Siddhartha Nauduri, représentant de l'Institut mondial de la croissance verte ;
- c) M<sup>me</sup> Katzmarski ;
- d) Daniel Morchain, représentant de l'Institut international du développement durable.

22. Les cofacilitateurs de la réunion et un représentant du secrétariat ont formulé des remarques finales pour conclure la réunion.

23. L'ordre du jour de la réunion, les exposés, les biographies des experts, de même que les questions et les rapports qui ont orienté les débats des sous-groupes peuvent être consultés sur les pages Web du Forum de Durban.

## **IV. Résumé de l'exposé liminaire et des débats**

### **A. Exposé liminaire**

24. L'exposé liminaire portait sur l'expérience du Costa Rica concernant l'harmonisation de la politique de décarbonisation et de la planification du développement. Le Costa Rica entend, grâce à la décarbonisation et à une résilience accrue, transformer son mode de développement en l'orientant vers un avenir plus juste et plus prospère.

25. Pour atteindre ses objectifs de décarbonisation et faire concorder ses plans de développement avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Costa Rica a renforcé sa capacité de planification et élaboré de nouveaux dispositifs juridiques et institutionnels pour l'action climatique.

26. Les politiques de décarbonisation du pays visent à construire une économie durable, des services publics inclusifs et des infrastructures résilientes. Ces politiques font ressortir le potentiel des solutions fondées sur la nature en vue d'atteindre les objectifs de décarbonisation :

- a) Les ministères sont chargés de l'élaboration des politiques et des ateliers sont organisés pour définir une voie vers la décarbonisation qui inclut des acteurs des secteurs privé et public, des universités et de la société civile ;
- b) Le Costa Rica s'est attaché à renforcer les capacités scientifiques pour étoffer les connaissances et les travaux de modélisation afin d'affiner ses scénarios de planification et de développement ;

c) Les données et les informations scientifiques sont rendues publiques dans un souci de transparence. Une stratégie axée sur des données ouvertes garantit un suivi et une évaluation plus efficaces des projets d'action climatique et de développement durable et rend les informations et les paramètres de mesure plus largement accessibles aux décideurs et aux professionnels.

27. Pour décarboner son économie, le Costa Rica doit adapter son modèle de développement et stimuler le changement par des stratégies qui touchent à la fois à l'éducation, à la culture, à l'emploi et à la transition juste, à l'inclusion et au respect des droits de l'homme, ainsi qu'à l'égalité des sexes.

## B. Table ronde

28. Abordant les questions subsidiaires mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus, les intervenants ont répondu aux questions ci-après :

a) Quels sont les principaux défis et contraintes auxquels les pays sont exposés s'agissant de prendre en compte de façon plus cohérente les objectifs climatiques et de développement ? En quoi le renforcement des capacités peut-il aider à les surmonter ?

b) Comment les pays peuvent-ils déterminer les capacités nécessaires pour mieux intégrer les instruments de la politique climatique à l'action liée aux ODD ?

c) En quoi l'apprentissage entre pairs et la coopération internationale peuvent-ils contribuer à repérer les meilleures pratiques pour mettre en œuvre de façon cohérente l'Accord de Paris et le Programme 2030 dans les pays en développement ?

29. En ce qui concerne les capacités à renforcer pour envisager de façon plus cohérente les objectifs climatiques et les objectifs de développement, un outil interactif en ligne – NDC-SDG Connections – permettant aux utilisateurs de visualiser les nombreux liens entre les ODD et les CDN a été présenté. Un tel renforcement des capacités s'avère crucial. L'outil offre des possibilités d'identifier les synergies et le potentiel encore inexploité en vue d'une action plus ambitieuse. L'objectif est de l'utiliser pour renforcer les capacités par les moyens suivants :

a) Favoriser le dialogue sur les corrélations entre la mise en œuvre du Programme 2030 et l'application de l'Accord de Paris ;

b) Tirer parti des synergies et autres retombées positives pour éviter les doubles emplois et amplifier les effets bénéfiques de l'action climatique et des politiques de développement durable ;

c) Promouvoir l'apprentissage et les partenariats entre les pays et relever le niveau d'ambition de l'action climatique et des activités en faveur du développement.

30. Pour ce qui est des défis et des contraintes à surmonter à cet égard, une prise en main par les pays eux-mêmes s'avère nécessaire pour que les bénéficiaires du renforcement des capacités puissent conserver à long terme les connaissances et compétences correspondantes. Elle passe par exemple par un programme phare national ou une stratégie de croissance verte, élaborés collectivement par les décideurs de différents organismes gouvernementaux.

31. Les intervenants ont longuement discuté de la nécessité de lier et de coordonner l'action climatique et les stratégies de développement afin d'éviter les doubles emplois et une compartimentation des travaux. Ils ont mis l'accent sur l'intégration verticale et horizontale à prévoir pour renforcer la coopération entre les différents niveaux de l'administration publique.

32. Il a été mentionné que le taux de renouvellement important du personnel et la déperdition des compétences et des connaissances qui en résulte au sein du secteur public pourraient entraver les efforts de renforcement des capacités à long terme et ralentir les progrès vers les objectifs climatiques et de développement.

33. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de disposer de systèmes de suivi des données et de compétences techniques pour renforcer les capacités d'intégration des instruments de politique climatique dans l'action liée aux ODD. L'un d'eux a recommandé de recenser les points d'entrée pour tirer parti des capacités existantes et établir un lien entre les risques et facteurs de vulnérabilité climatiques des pays et leurs besoins en matière de développement. Les efforts entrepris pour aider les pays à mesurer les progrès et à améliorer la planification et la mise en œuvre devraient prévoir un suivi et une évaluation. Un autre intervenant a décrit le rôle que jouent la modélisation et l'analyse coûts-avantages en fournissant aux décideurs des informations utiles pour la planification du développement et la réalisation des objectifs climatiques.

34. Bon nombre d'activités ayant été exécutées selon des modalités virtuelles du fait de la pandémie de COVID-19, l'attention a été appelée sur les disparités dans l'accès effectif des pays à l'Internet. Les plans de relance verte lancés à la suite de la pandémie devraient intégrer des politiques et des outils qui privilégient les objectifs climatiques et de développement.

35. Les intervenants ont également répondu aux questions des participants à la réunion :

a) Au sujet de la coopération internationale à prévoir, l'accent a été mis sur la nécessité pour les organismes internationaux de développement de comprendre la vision d'ensemble et les politiques déjà en place lorsqu'ils fournissent leurs services aux pays ;

b) Concernant l'apprentissage entre pairs dans l'optique des PNA, il faudrait recenser les priorités et politiques économiques ainsi que les acteurs et professionnels clés pour renforcer ce type d'apprentissage et engager une action éclairée par les faits. L'apprentissage par les pairs est essentiel pour relier les programmes d'action climatique et de développement durable par le biais des ODD, des CDN et des PNA ;

c) S'agissant des enseignements les plus importants à retenir pour venir à bout des problèmes, il importe de suivre une approche associant l'ensemble des composantes de la société en vue d'atteindre les objectifs de l'action climatique et du développement durable, en faisant intervenir toutes les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques ;

d) Pour ce qui est du lien entre l'outil NDC-SDG Connections et le renforcement des capacités, il a été souligné que les moyens disponibles devaient être étoffés pour accroître la coopération et la coordination entre les ministères et les différents niveaux de l'administration publique ;

e) Au sujet de l'appui à apporter aux pays pour la mise en œuvre des CDN et la prise en compte de l'action climatique, l'accent a été mis sur l'importance du renforcement des capacités d'intégration.

## C. Débats des sous-groupes

### 1. Capacités à renforcer pour intégrer les objectifs climatiques et de développement dans la planification des politiques

36. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) Comment intégrer la science des changements climatiques dans les politiques nationales et quel devrait être le rôle des universités et des instituts de recherche ?

b) Quelles sont les lacunes et les besoins à combler pour pouvoir élaborer des politiques climatiques applicables à divers secteurs économiques ?

c) Comment le renforcement des capacités peut-il susciter des processus inclusifs et participatifs, mobiliser le secteur privé et favoriser l'adhésion du pays à l'action climatique ?

37. Il conviendrait d'établir des liens entre les universités et les décideurs en vue de prendre en compte les problèmes de changements climatiques, de définir un programme commun et de donner la priorité à la lutte contre les changements climatiques dans le contexte



national. Cela peut se faire en améliorant grâce à une terminologie commune la communication des responsables politiques sur les changements climatiques et la nécessité d'une action climatique. Les milieux universitaires et les chercheurs peuvent contribuer aux aspects scientifiques et devraient être associés aux processus nationaux pertinents.

38. Des compétences techniques permettant de convaincre les décideurs d'allouer un budget suffisant font partie des capacités requises pour pouvoir mettre en œuvre des politiques climatiques dans tous les secteurs économiques. La modélisation du climat est importante pour prévoir les effets futurs des changements climatiques dans différents secteurs économiques et accroître la résilience.

39. Pour que les processus de renforcement des capacités soient inclusifs et participatifs, il est essentiel de sensibiliser les parties prenantes à l'action climatique et aux objectifs de développement durable, de promouvoir les réseaux de parties prenantes, d'encourager le secteur privé à prendre des mesures et de mettre en place un organe de contrôle afin que les gouvernements puissent intensifier d'urgence le renforcement des capacités.

## **2. Capacités à renforcer pour améliorer les dispositions institutionnelles et la coordination tant verticale qu'horizontale**

40. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) Quel rôle le renforcement des capacités joue-t-il dans l'optique d'une consolidation des systèmes institutionnels et de l'intégration de l'action climatique dans les plans de développement nationaux ?

b) Quelles sont les lacunes à combler en matière de capacités au niveau infranational et local pour pouvoir mettre en œuvre une politique climatique ?

c) Des niveaux élevés de renouvellement du personnel entravent-ils la conservation des connaissances dans les institutions publiques ? Comment maintenir les capacités institutionnelles ?

41. Il faudrait renforcer les capacités décisionnelles et établir une solide coordination entre les décideurs et les techniciens concernés afin de consolider les politiques et les plans. Le fait de considérer les changements climatiques comme un problème de développement plutôt que d'environnement réduirait la fragmentation institutionnelle et faciliterait la collaboration parmi les ministères et autres organes gouvernementaux.

42. Force est de constater qu'il existe une déconnexion entre le niveau national et les échelons infranational et local en raison du manque d'information et de barrières linguistiques. Des capacités s'avèrent donc nécessaires à l'échelon national pour consulter les parties prenantes aux niveaux infranational et local, l'objectif étant de les prendre en considération en mettant à profit les ressources universitaires, les réseaux nationaux existants et les études de cas portant sur les meilleures pratiques.

43. Du fait de niveaux élevés de rotation du personnel, il est difficile de conserver des connaissances au sein des institutions, mais cela peut être évité en renforçant les capacités du personnel nouvellement recruté et en prévoyant un processus de passation d'informations.

## **3. Capacités à renforcer pour faire concorder les objectifs nationaux relatifs au climat et au développement**

44. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) En quoi le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs peuvent-ils contribuer à trouver des synergies entre l'action climatique et les initiatives liées aux ODD ?

b) Quelles sont les lacunes à combler en matière de capacités pour garantir une évaluation et un suivi cohérents ?

c) Comment renforcer l'apprentissage coopératif parmi les décideurs chargés de mettre en œuvre l'action climatique et le développement durable ?

45. L'apprentissage entre pairs peut contribuer à faire ressortir les synergies entre l'action climatique et l'action en faveur des ODD en créant un espace propice au partage d'expériences analogues entre les pays et, partant, à la recherche de solutions innovantes, à la collaboration sur des objectifs communs et au maintien de capacités au niveau institutionnel et international. Il est essentiel de renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques et de suivre une approche mobilisant l'ensemble de la société pour relier l'action climatique et les programmes de développement durable.

46. L'insuffisance de capacités, qu'il s'agisse de compétences techniques, de financement, d'apprentissage entre pairs ou de mobilisation des pouvoirs publics aux niveaux régional et local, peut empêcher de suivre et d'évaluer efficacement les politiques climatiques et les plans de développement. Des dispositifs de gestion des données et des systèmes de mesure, de notification et de vérification sont à même de favoriser un processus cohérent de suivi et d'évaluation. Cependant, il est nécessaire d'adopter une approche systémique du suivi et de l'évaluation qui inclut le renforcement des capacités à tous les niveaux afin de garantir la participation des acteurs non étatiques à l'échelon municipal dans différents secteurs.

47. Il faudrait que les gouvernements accordent leur action verticalement et horizontalement à l'échelle mondiale pour stimuler l'apprentissage coopératif parmi les responsables politiques. Ce type d'apprentissage est utile non seulement pour élaborer et mettre en œuvre les CDN, planifier des investissements et financer des mesures d'atténuation des changements climatiques, mais également pour les activités d'adaptation et de développement durable, d'où la nécessité de partager toutes sortes de méthodes, de plateformes et d'instruments et de les développer dans divers pays.

#### **4. Capacités à renforcer pour évaluer les retombées positives du développement durable et les effets de l'action et de la politique climatiques**

48. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) Quelles sont les lacunes en matière de connaissances qui entravent la réalisation des ODD ?

b) Quels sont les enseignements permettant de progresser dans la réalisation des ODD ?

c) Que peut-on retenir des mesures et des politiques qui produisent des retombées positives tant pour les objectifs de développement que pour ceux qui touchent au climat ?

49. Les connaissances sur l'évolution du climat sont généralement trop techniques et ne sont pas faciles à comprendre par des citoyens lambda. Elles doivent être présentées en tenant compte des besoins de connaissances des populations locales et autochtones afin de comprendre quelles sont les lacunes qui empêchent de mieux profiter des retombées positives du développement durable et de progresser vers la réalisation des ODD.

50. Sur le plan des enseignements à retenir, il faudrait faire concorder les flux financiers publics et privés sans se limiter à l'action climatique, mais en envisageant également de promouvoir des objectifs de développement durable tels que la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

51. L'action climatique peut procurer des retombées positives en intégrant les connaissances issues des travaux scientifiques, des sciences sociales et des sciences humaines pour que les politiques associant la lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de développement durable assurent une transition juste et un développement viable.

## **V. Conclusions**

52. Le dixième Forum de Durban a permis à un grand nombre de Parties et d'entités non parties d'avoir un débat constructif sur le thème du renforcement des capacités visant à envisager de façon cohérente les objectifs climatiques et de développement, et de formuler un certain nombre de messages clefs sur des aspects importants de cette question.

53. En outre, l'alignement du thème du Forum sur le domaine d'intervention annuel du Comité de Paris a aidé celui-ci à tirer efficacement parti des résultats du Forum. Après y avoir participé activement, le Comité de Paris a pris note de ses conclusions à sa cinquième réunion, et il est convenu de les examiner pendant la période intersessions.

---